

CARNET DE BORD

Le projet « écoles fleuries » donnera lieu à la tenue d'un document, véritable album de vie servant de compte rendu des travaux **qui sera présenté aux membres du jury local pour présentation au jury départemental.**

Quelle est sa fonction ?

C'est un album de vie relatant les différentes activités

- Relater le projet interdisciplinaire mis en œuvre au fil des mois.
- Mettre en évidence la coopération entre les élèves et entre les classes
- Mettre en évidence la mémoire collective de ce projet avec des traces écrites
- Montrer l'avant et l'après

Que peut-il contenir ?

- Les grandes lignes du projet : « Pourquoi s'est-on inscrit ? »
- La répartition des tâches entre les classes : Le rôle des élèves, place de chacun (adultes et élèves) lors des différentes étapes du projet (décision de participation, mise en place, gestion, évaluation...), relation avec les autres classes de l'école ou de l'établissement.
- Leur planification, le calendrier
- La chronologie des travaux et activités avec photos date et classe
- Le travail technique accompli.
- La prise en compte de l'environnement, du développement durable de la biodiversité
- On peut joindre des éléments complémentaires sur un support numérique (diaporama automatique ou film illustrant le déroulement d'un moment particulier de l'activité, d'une durée de 3 minutes maximum.
- Tous ces documents doivent faire apparaître le partenariat :
 - classe-/municipalité (lettre, compte-rendu.)
 - parents/classe (fourniture de graines, de plantes, interview, réalisation de cadeau pour fête des mères,.....)
 - classe/professionnel du jardinage (semaine des jardiniers)

Ce compte-rendu réalisé par les élèves, aidés par leurs enseignants devra comporter les feuillets, solidement reliés, en un seul dossier, photos tirées sur papier et bien fixées.